



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Organisation des enseignements de français et de mathématiques en sixième & cinquième RS24

Prise en charge de la difficulté scolaire

(Temps commun – Français & Maths)



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Introduction



Textes de référence

- ❑ **Arrêté du 15 mars 2024** modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.
- ❑ **Note de service du 15-03-2024** parue au **BOEN spécial n° 2 du 18-03-2024**.

Calendrier

- ❑ **Rentrée 2024**
 - ✓ groupes en 6^e et 5^e pour le français et les mathématiques
 - ✓ cycles 1 et 2 : nouveaux programmes
- ❑ **Rentrée 2025**
 - ✓ groupes en 4^e et en 3^e pour le français et les mathématiques
 - ✓ nouveau Socle commun
 - ✓ cycle 3 : nouveaux programmes (*Lettre de saisine* du 13 mars 2024)
- ❑ **Rentrée 2026**
 - ✓ cycle 4 : nouveaux programmes

La grille horaire hebdomadaire en 6^e (cycle 3)

ENSEIGNEMENTS	HORAIRES HEBDOMADAIRES
Éducation physique et sportive	4 h
Enseignements artistiques ^(*) (arts plastiques + éducation musicale)	1 h + 1 h
Français ^(**)	4,5 h
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique (EMC)	3 h dont 30 minutes d'EMC
Langue vivante	4 h
Mathématiques ^(**)	4,5 h
SVT, physique-chimie	3 h
Total des enseignements communs^(***)(****)	25 h
Accompagnement aux devoirs	Volume horaire fixé par le chef d'établissement

(*) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 h hebdomadaires sur un semestre.

(**) Ces enseignements sont organisés en groupes en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs sur la totalité du volume horaire.

(***) S'y ajoutent au moins 10 h annuelles de vie de classe.

(****) S'y ajoutent des heures de soutien supplémentaires consacrées à la maîtrise des savoirs fondamentaux pour les élèves dont les besoins ont été identifiés, dans la limite de 2 h hebdomadaires.

La grille horaire hebdomadaire en 5^e, 4^e et 3^e (cycle 4)

ENSEIGNEMENTS	HORAIRES HEBDOMADAIRES	
	5 ^e et 4 ^e	3 ^e
Éducation physique et sportive	3 h	3 h
Enseignements artistiques ^(*) (arts plastiques + éducation musicale)	1 h + 1 h	1 h + 1 h
Français ^(**)	4,5 h	4 h
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique (EMC)	3 h dont 30 minutes d'EMC	3,5 h dont 30 minutes d'EMC
Langue vivante 1	3 h	3 h
Langue vivante 2	2,5 h	2,5 h
Mathématiques ^(**)	3,5 h	3,5 h
SVT	1,5 h	1,5 h
Technologie	1,5 h	1,5 h
Physique-chimie	1,5 h	1,5 h
Total des enseignements communs^(***)(****)(*****)	26 h	

(*) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 h hebdomadaires sur un semestre.

(**) Ces enseignements sont organisés en groupes en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs sur la totalité du volume horaire.

(***) S'y ajoutent au moins 10 h annuelles de vie de classe par niveau, ainsi que, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement, 12 h annuelles d'accompagnement à l'orientation en classe de 4^e et 36 h annuelles en classe de 3^e.

(****) S'y ajoutent l'engagement et la participation des élèves aux projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information. Ces projets peuvent donner lieu à des heures d'enseignement dédiées dans la limite de 18 h annuelles.

(*****) S'y ajoutent des heures de soutien supplémentaires consacrées à la maîtrise des savoirs fondamentaux pour les élèves dont les besoins ont été identifiés, dans la limite de 2 h hebdomadaires.

Les 3 leviers d'action

Groupes en français et en mathématiques

- Sur la **totalité des horaires** de ces deux enseignements.
- L'heure d'enseignement de soutien ou d'approfondissement en français et en mathématiques en 6^e est supprimée. L'accompagnement personnalisé en 6^e et en 5^e est remplacé par les **groupes en français et en mathématiques**, dont l'objectif est le même : mieux répondre aux besoins des élèves, selon leur niveau.
- **Afin de permettre le brassage des élèves, possibilité de les regrouper conformément à leur classe de « référence » sur une ou plusieurs périodes de l'année, de manière limitée (de 1 à 10 semaines au total).**

Heures de soutien

- À destination des élèves les plus en difficulté.
- Dans la limite de **2 h hebdomadaires supplémentaires** en plus des 25 h en 6^e, et des 26 h en 5^e, 4^e et 3^e.
NB : pour les élèves en très grande difficulté et bénéficiant d'un PPRE, ces 2 h peuvent se tenir **exceptionnellement** à la place de 2 h d'autres disciplines.

Devoirs faits

Obligatoire pour tous les élèves de 6^e sur toute l'année, il vise à faire acquérir une autonomie dans leur travail personnel. Les élèves volontaires de 5^e, 4^e et 3^e peuvent bénéficier de Devoirs faits.



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Travail en atelier



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Quels sont les objectifs pédagogiques visés par la nouvelle organisation des enseignements de français et de mathématiques ?

A quelles conditions pédagogiques et didactiques, dans le cadre prévu, la mise en oeuvre des groupes peut-elle réussir ?

Quels seraient les difficultés ou points de vigilance à avoir présents à l'esprit ?

Quelles utilisations des semaines en classe entière ?

Objectifs de cette nouvelle organisation

- ❑ **Garantir à tous les élèves l'acquisition progressive et la maîtrise des connaissances et des compétences** définies par les programmes et le *Socle commun*

- ❑ **Porter au plus haut les aptitudes des élèves**, selon leurs acquis, des plus fragiles aux plus avancés
 - ✓ action pédagogique ciblée
 - ✓ approches personnalisées
 - ✓ **à partir des besoins** effectivement constatés des élèves

- ❑ **Renforcer la confiance des élèves en leur capacité d'apprendre et de réussir** au collège : *développement des Compétences Psycho-Sociales* (l'un des quatre grands axes structurant le nouveau *Socle commun*)

Modalités et principes d'organisation

- ❑ L'enseignement en groupes concerne la **totalité de l'horaire hebdomadaire des deux disciplines**.

- ❑ **Néanmoins**, possibilité d'organiser des **temps de regroupement en classe de référence, sur une à dix semaines dans l'année**, pour une ou plusieurs périodes « afin de garantir la **cohérence des progressions pédagogiques** des différents groupes » et **favoriser la recomposition des groupes** pour les périodes suivantes
 - ✓ L'alternance ne peut pas se faire en fragmentant l'horaire hebdomadaire.
 - ✓ Les semaines de regroupement en classe entière pourront être réparties de différentes façons sur l'année : **répartition massée/filée** et **régulière/variable** selon les périodes.
 - ✓ Si un **professeur est en surnombre**, opportunité de **co-intervention**, de **co-enseignement** ou encore de prise en charge d'**heures de soutien**.

Modalités et principes d'organisation

- ❑ Le BOEN précise le **rôle des professeurs des écoles** dans cette nouvelle organisation :
 - ✓ **co-intervention** possible dans le cadre des enseignements de français et de mathématiques en groupes ;
 - ✓ **intervention** dans le dispositif ***Devoirs faits***
 - ✓ intervention dans le cadre **des heures de soutien supplémentaires** éventuellement mises en place pour les élèves les plus en difficulté (2h/semaine maximum, consacrée à la consolidation des savoirs fondamentaux).

 - ❑ **Flexibilité des groupes - mobilité des élèves :**
 - ✓ **groupes communs à plusieurs classes**
 - ✓ **alignement** des heures de français d'une part
 - ✓ **alignement** des heures de mathématiques d'autre part

 - ❑ **Des groupes aux effectifs différents**
 - ✓ pour les élèves aux acquis les plus fragiles : **groupes à effectifs réduits d'« une quinzaine d'élèves »**
 - ✓ pour les autres : effectifs à l'appréciation de l'établissement
- ⇒ On ne créera donc pas nécessairement plus de groupes que de divisions (ce sera compte tenu des effectifs par niveau de scolarité).
- ❑ L'organisation retenue sera présentée au CA « **pour information** ».

Modalités et principes d'organisation

- ❑ **Mobilité des élèves**
 - ✓ changement de groupe en fonction des besoins identifiés et des compétences travaillées
 - ✓ un élève n'a pas vocation à demeurer toute l'année dans un même groupe (cf. heure de soutien ou d'approfondissement)
- ❑ **Élaboration de progressions harmonisées** en fonction des programmes (des compétences, des notions et des grandes entrées qui les structurent)
 - ✓ les **compétences et connaissances disciplinaires travaillées** sont **identiques** dans chacun des groupes
 - ✓ **les attendus de fin d'année** restent les mêmes pour tous les élèves
 - ✓ **les démarches didactiques et les pratiques pédagogiques varient**, en revanche, **d'un groupe à l'autre**, de manière à répondre au mieux aux besoins
- ❑ Opportunité, pour les professeurs, de développer le **travail en équipe** et les pratiques collaboratives, l'**approche par compétences**, les **différentes formes d'évaluation**
- ❑ Quelques leviers :
 - ✓ les deux demi-journées banalisées
 - ✓ conseils pédagogiques
 - ✓ conseils d'enseignement